ASSOCIATION DES CENTRES EDUCATIFS ET DE SAUVEGARDE DES MINEURS ET JEUNES MAJEURS DE LOIR-ET-CHER

Siège Social : 2, rue Sainte Anne - BP 2876 – 41028 BLOIS Cedex - ☏ 02.54.78.00.24

Déclarée le 20 avril 1982 N° W 411001941 PREFECTURE DE BLOIS

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

CENTRE EDUCATIF ET SOCIAL SPECIALISE

ESPACE RENCONTRE PARENTS-ENFANTS

29-31, rue Duguay Trouin CS 2914

41029 BLOIS Cedex

☏ 02.54.51.48.19

cess@acesm.fr

N° Siren 349 620 369 00083

SOMMAIRE

PREAMBULE	**PAGE 3**
PRESTATION DE SERVICE ET FINANCEMENT	**PAGE 4**
OUVERTURE DU SERVICE	**PAGE 5**
PERSONNEL DU SERVICE	**PAGE 6**
FORMATION ET SEMINAIRE	**PAGE 6**
ORGANISATION DU SERVICE	**PAGE 7**
ACTIVITE DU SERVICE	**PAGE 8 à 12**
PATHOLOGIE DU LIEN ET PARENTALITÉ	**PAGE 13 - 14**
CONLUSION ET PERSPECTIVES	**PAGE 15**

PREAMBULE

L'Espace de Rencontre Parents-Enfants est un lieu unique dans le département dont l'objectif est de permettre la réalisation de rencontres entre un ou des enfants et leur parent, avec lequel, il(s) ne pourrai(en)t pas être en relation sans ce service. Le lieu, tiers, est parfois le seul outil nécessaire à la mise en œuvre de ces droits de visite. Néanmoins, de plus en plus souvent, le professionnalisme des intervenants est requis pour permettre cette remise en relation dans le respect de l'enfant. En effet, un travail de réassurance tant ***auprès de l'enfant*** est nécessaire, ***qu'auprès du parent hébergeant*** pour le laisser au Service, ***et, auprès du parent visiteur*** afin de retrouver son (ses) enfant(s) en respectant son rythme.

Il y a un double mouvement entre les droits de l'enfant et les droits du parent.

L'année 2021 pour les familles accueillies par l'Espace de Rencontre Parents Enfants comme pour les professionnels a été marquée par le souhait de répondre au plus près aux besoins des familles ; en lien avec la situation sanitaire et des réorganisations dans l'équipe du fait de nouveaux projets professionnels pour les uns et les autres.

Ainsi, à partir de mars 2021 nous avons transformé notre antenne à Romorantin en l'ouvrant deux samedis par mois à la place de deux mercredis par mois. Nous avons fermé l'antenne ouverte rue Sainte Anne à Blois en septembre 2020.

L'antenne de Vendôme et les accueils du vendredi à Blois sont restés ouverts respectivement deux samedis et deux vendredis par mois. Enfin, le service de Blois a fonctionné l'ensemble des mercredis et samedis sur toute l'année 2021.

PRESTATION DE SERVICE ET FINANCEMENT

Depuis le décret ***n°2012-1153 du 15 octobre 2012***, les établissements gestionnaires d'un Espace de Rencontre parents-enfants doivent bénéficier d'un agrément délivré par le préfet de département.

La convention d'objectifs et de gestion* (COG) 2018-2022, dans l'objectif de renforcer la branche Famille de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) en direction des espaces de rencontre, prévoit que cette offre de service soit structurée et développée grâce à un financement national. Elle a affirmé sa volonté de pérenniser les espaces de rencontre et d'augmenter les financements consacrés à leur développement.

Le taux de la prestation de service de la CAF est passé à 60 % du budget du service d'Espace Rencontre Parents-Enfants en juillet 2019.

Les contrats de travail proposés aux intervenants sont de l'ordre de 17 heures à 33 heures mensuelles. Cette activité ne peut constituer à elle seule une source de revenus suffisante. Ainsi, de nombreux collègues cumulent des emplois et après une période au-delà d'un temps plein, peuvent être amenés à stopper leur activité à l'Espace Rencontre Parents-Enfants par l'engagement qu'elle nécessite et qui impacte leur vie de famille.
Ainsi, les contrats engagés en début d'année 2021 ont été revus à la baisse compte tenu de la difficulté à trouver des professionnels en capacité de s'engager dans la durée dans le travail dans ce service.

*Signé entre la CNAF et l'Etat

LE BUDGET 2021 :

- CAF (Prestation de service)	97 369 Euros
- Justice	65 448 Euros
- Conseil Départemental	19 725 Euros
- Mutualité Sociale Agricole	3 693 Euros
TOTAL	186 235 Euros

La participation des familles s'est élevée à 3 954 Euros.

OUVERTURE DU SERVICE

LE SECRETARIAT EST OUVERT

Les Mardis, Mercredis, Jeudis de :	8h15 à 12h30 et 14h à 17h45
Les Vendredis de :	8h15 à 12h15
Les Samedis de :	8h30 à 12h30 et 14h à 17h

ACCUEIL DES ENFANTS ET DES PARENTS

Blois :		Les Mercredis de :	14h à 18h
			(47 mercredis en 2021)
		Les Vendredis de :	16h à 20h
			(22 vendredis en 2021)
	Site	Les Samedis de :	10h à 18h
			(44 samedis en 2021)
	Antenne	Les 2èmes Samedis de :	12h30 à 18h
		et les 4èmes Samedis de :	10h à 18h
			(5 samedis de janvier à mars 2021)
Romorantin :		Les 2èmes et 4èmes Mercredis de	14h à 17h
			(4 mercredis entre janvier et février 2021)
		Les 1ers et 3ème Samedi	11h à 17 h
			(*15 mercredis en 2021)*
		Les 1ers et 3ème Samedi	10h à 17h
			(*4 mercredis à partir de novembre en 2021)*
Vendôme :		Les 2èmes et 4èmes Samedis de	10h30 à 17h30
			(22 samedis en 2021)

Téléphone : 02.54.51.48.19

Mail : sec.mferpe@acesm.fr

PERSONNEL DU SERVICE

DIRECTION :

0.03 ETP

CHEF DE SERVICE :

0.50 ETP

SECRETAIRE :

0.50 ETP

INTERVENANTS :

10 à 12 intervenants pour 1.96 ETP en moyenne sur l'année 2021

ARRETS DE TRAVAIL

-185 jours d'arrêt de travail pour 4 intervenants

-3 jours d'arrêt de travail pour un personnel administratif.

Les collègues ont su répondre pour venir compenser les absences de leurs collègues et répondre aux besoins pour continuer d'offrir un accueil aux familles.

FORMATIONS et SEMINAIRE

- La formation sur les chocs post-traumatiques s'est concrétisée entre le 28 et le 30/01/2021. Cette formation a été programmée pour répondre à un besoin des professionnels afin d'accueillir les enfants et leurs familles avec la plus grande écoute possible des besoins de chacun tout en respectant le cadre légal. Son second objectif était de consolider et uniformiser le travail de l'équipe, cette dernière s'étant renouvelée considérablement depuis deux ans. Elle a concerné les 11 professionnels présents à cette période. Les objectifs de cette formation ont été pleinement atteints, nous avons construit des repères d'observation qui nous guident.

- Participation à une journée inter-régionale de la Fédération Nationale de Médiation Familiale et des Espaces de Rencontre (FENAMEF) en visioconférence du 3 mai 2022 réunissant les espaces de rencontre du Centre Val de Loire, du Limousin et d'Auvergne (2 participants).

- 4ème journée de formation « Accueillant en Espace Rencontre » a concerné 3 intervenants. Elle a eu lieu le 22/01/2021.

Compte tenu du contexte sanitaire, il n'a pas été possible de poursuivre notre programme de formation des accueillants en espace de rencontre sur 2021. Une formation pour plusieurs intervenants est à prévoir pour 2022.
De la même manière, le séminaire annuel n'a pas été programmé. Il est prévu de le réaliser pour le 29 janvier 2022.

ORGANISATION DU SERVICE

En 2021, nous avons modifié les plages d'accueil des familles en ouvrant désormais le service de la manière suivante :

- ⇨ Chaque mercredi après-midi de 14h à 18h à Blois (sauf les 5èmes mercredi),
- ⇨ 4 samedis de 10h à 18h à Blois (sauf le 2ème samedi de 12h à 18h),
- ⇨ 2 samedis par mois de 10h30 à 17h30 à Vendôme
- ⇨ 2 samedis par mois de 10h à 17h à Romorantin
- ⇨ 2 vendredis par mois de 16h à 20h à Blois

⇨ La matinée d'un samedi par mois est consacrée à une réunion d'équipe (Direction, Intervenants, Secrétariat) où sont généralement abordés l'aspect organisationnel du service et un certain nombre de situations en cours, qui demandent une attention particulière

⇨ Un travail administratif entre la secrétaire et la cheffe de service est nécessaire. Il est à noter qu'un travail de coordination est également nécessaire entre les différents droits de visite. Il s'exerce chaque jour en fonction des appels des familles et des disponibilités de la cheffe de service pour y répondre.

⇨ Des créneaux extérieurs aux temps d'accueil des familles permettent également d'être davantage en lien avec l'ensemble des partenaires extérieurs (Tribunal, Avocats, Maison Départementale de la Cohésion Sociale, les services de protection (curatelle/tutelle), services tels que le Service d'Investigation Educative dans le cadre de M.I.J.E. par exemple). Ces échanges sont réalisés par le chef de service.

La présence de la cheffe de service du mardi au samedi permet notamment d'apporter des réponses en temps réel aux diverses sollicitations provenant de parents visiteurs ou hébergeants.

ACTIVITE DU SERVICE

L'activité, sur l'ensemble de l'année 2021, a été dense et a continué de progresser.

- A travers les chiffres

148 nouvelles mesures judiciaires ont été reçues en 2021

- **127** provenant des Juges aux Affaires Familiales. Parmi elles, un tiers nous amène à travailler en lien avec divers services de la protection de l'enfance (services AEMO, CRIP, référents ASE, Intervenant MIJE, SPIP). De plus, nous proposons parfois à des familles des orientations vers des dispositifs tels qu'une Aide Educative à Domicile ou une Médiation Familiale
- **3** provenant de la Cour d'Appel d'Orléans concernant des décisions du J.A.F.
- **18** provenant des Juges des Enfants de Blois et s'inscrivant dans le champ de la Protection de l'Enfance
- **27** demandes spontanées de parents ont été formulées, notre liste d'attente n'a pas permis de toutes les ouvrir. Parmi elles, sont comptabilisées les accords parentaux poursuivants une mesure judiciaire avant que la famille soit en capacité de s'entendre sans l'intermédiaire du service. Celles qui ont été ouvertes n'ont pas toutes pu aboutir du fait du désaccord d'une des parties.

- **5** situations orientées par l'Aide Sociale à l'Enfance du Loir-et-Cher en qualité de prestation de service

Parmi elles, **3** se sont exercées. La première a été accompagnée toute l'année 2021, il s'agit d'une même situation qui se poursuit depuis 2018, pour laquelle la distinction entre le lieu d'exercice des droits de visite et les représentants de l'Aide Sociale à l'Enfance est essentielle. Pour la deuxième, la demande a été plus ponctuelle, car en lien avec l'accueil nécessaire le samedi, avant de se décliner dans d'autres modalités ne nécessitant plus l'intervention de l'Espace Rencontre Parents-Enfants.
La troisième situation est accompagnée depuis septembre 2021.
Les deux dernières demandes ont été formulées en décembre 2021. Le service n'est pas en mesure d'y répondre à ce jour.

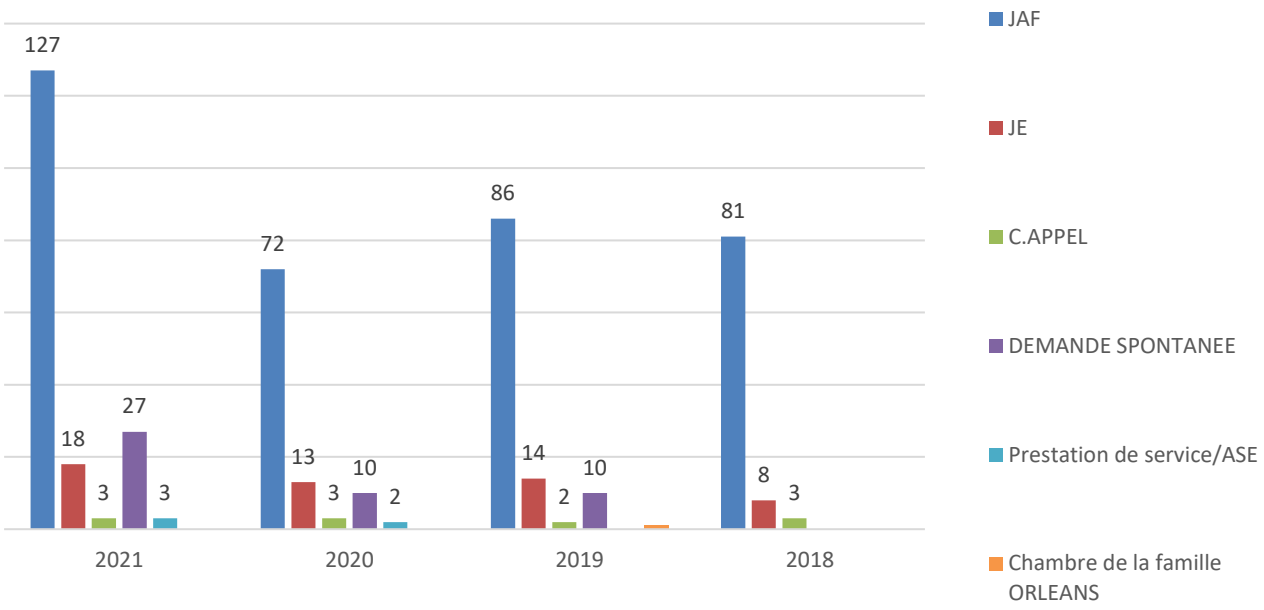

Une moyenne de 77 mesures a été travaillée mensuellement durant l'année 2021. Ce chiffre est en baisse comparé à 2020. Il s'explique par deux raisons : la complexité des situations accueillies en espace de rencontre parents-enfants et l'arrivée de nouveaux professionnels qu'il est nécessaire d'accompagner afin de leur transmettre les repères pour accompagner les enfants et leur famille dans ce type de service. Pour autant, il est à nuancer également car le nombre de droits de visite organisé, lui, a augmenté en 2021 de 32 %.

1127 droits de visite ont été programmés dont **851** ont été réalisés pour l'essentiel à Blois mais aussi dans les antennes de Romorantin et Vendôme dont 180 en passage de bras, 755 visites dans les locaux et 191 visites avec sorties et 1 via les nouvelles technologies. Les 25 % de droits de visite annulés correspondent à des absences tantôt pour maladie, tantôt pour des résistances du parent hébergeant à conduire son (ses) enfant(s), tantôt à des congés peu anticipés des familles, ou encore, pour une difficulté du parent visiteur à se mobiliser dans la continuité pour l'exercice de ses droits de visite.

306 entretiens préalables (parents et enfants) ont été programmés dont 201 réalisés. Un tiers environ sont donc annulés. Les familles ont parfois besoin de recevoir une deuxième relance pour se présenter. Certaines ont déménagé et ne nous ont pas communiqué leur nouvelle adresse. Ainsi, il nous arrive de contacter les avocats des parties pour connaître la nouvelle adresse de leur client avant de clôturer les dossiers.

Les annulations de droits de visite (**276** en 2021) et d'entretiens préalables (**105** en 2021) nous conduisent à modifier et reconstruire en permanence les plannings programmés lorsque nous sommes prévenus à l'avance. Cela nous amène également à multiplier les contacts téléphoniques et/ou les courriers avec les personnes concernées.

- La liste d'Attente

La liste d'attente qui avait considérablement reculée en 2020 connait en 2021 un nouveau rebond regrettable qui s'explique de différentes manières : la difficulté à fidéliser les professionnels compte tenu de la précarité du type de poste proposé (travail à temps très partiel, sur les moments de vie de famille et peu rémunéré).

Ainsi, au 31 décembre 2021 nous sommes à 81 situations en attente pour un délai moyen repassé à 8 mois avant que l'exercice des droits de visite puisse s'exercer quelques soit le secteur (Blois, Romorantin, Vendôme). Il est à noter que cette liste d'attente s'est allongée compte tenu du nombre de situations judiciaires qui ne cesse de croître (passée de 8,75 nouveaux dossiers mensuels en 2020 à **12.75 nouveaux dossiers mensuels en 2021**).

Il est à noter que nous n'avons pu maintenir la seconde antenne ouverte à Blois en septembre 2020 par manque d'intervenants. Cette seconde antenne de Blois a été fermée en mars 2021.

Durant l'année 2021 nous avons poursuivi notre activité en flux tendu :

142 dossiers ont été clôturés,

71 situations sont toujours en attente au 31/12/2021.

L'augmentation du nombre de famille pour lesquelles nous sommes sollicités par les Juges des Affaires Familiales et les Juges des Enfants témoigne du besoin de ce type d'accompagnement spécifique et de l'importance d'y accorder une attention particulière.

- Les enfants reçus

Durant l'année 2021, **388 enfants** ont été concernés par l'organisation de droits de visite permettant de rencontrer un de leurs deux parents dans le cadre de notre service.

A la marge, il nous arrive d'être sollicités pour ses situations où l'enfant est accueilli chez un tiers et ou il rencontre ses deux parents par l'intermédiaire de l'Espace de Rencontre Parents-Enfants.

TRANCHES D'AGE au 31/12 :

De moins de 2 ans	**0** enfants accueillis
De 2 à moins de 4 ans	**11** enfants accueillis
De 4 ans à moins de 7 ans	**24** enfants accueillis
De 7 ans à moins de 11 ans	**147** enfants accueillis
De 11 ans à moins de 14 ans	**124** enfants accueillis
De 14 ans à moins de 18 ans	**82** enfants accueillis

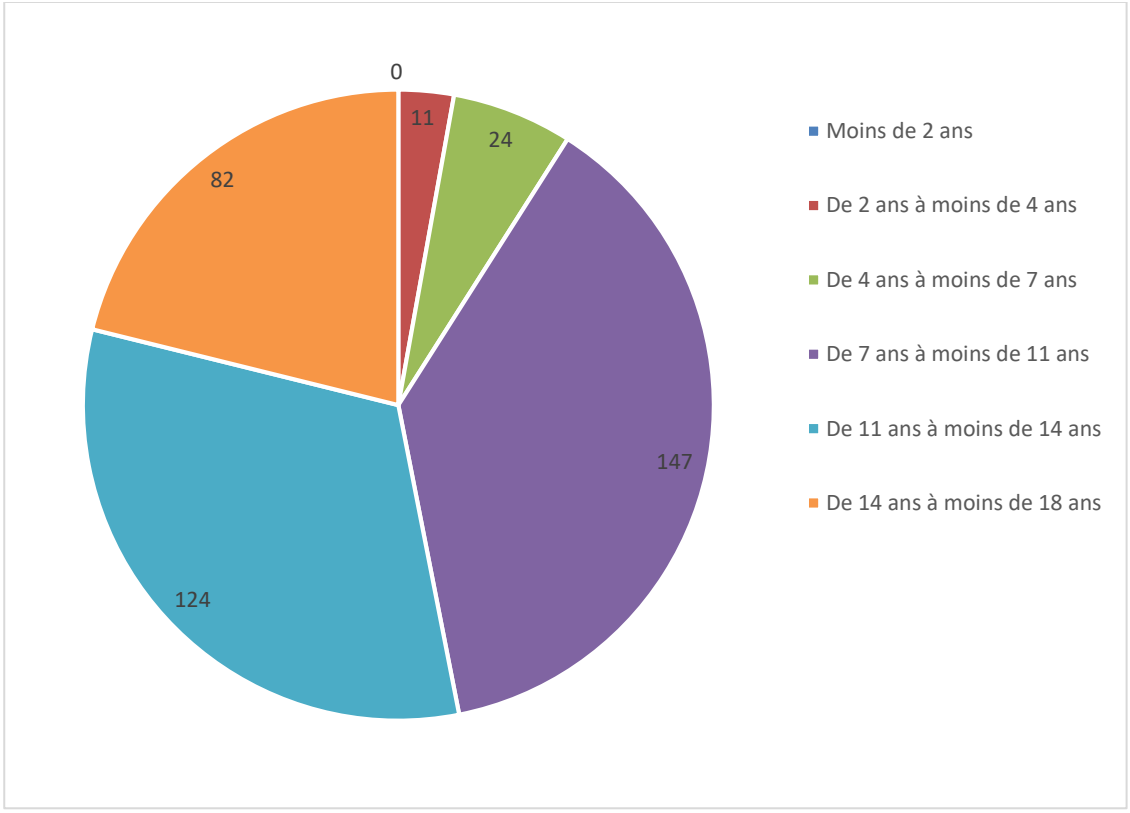

- Problématique des familles accueillies en Espace de Rencontre Parents-Enfants identifiée au début de l'accueil

Familles avec une addiction :	22
Familles pour lesquelles il s'agit plutôt d'un conflit conjugal :	24
Familles avec l'un des parents au moins qui a une problématique psychiatrique :	19
Familles pour lesquelles une interruption de contacts de plusieurs années entre le parent et l'enfant justifie une reprise de contact accompagnée :	5
Familles pour lesquelles la violence conjugale, intrafamiliale nécessite un accompagnement :	39
Autres (conflit parent/ado, problème de mœurs, défaut de soins) :	8

Certaines familles peuvent être représentées dans deux items.

10 % des mesures ne s'exercent pas ou ne se poursuivent pas après un ou deux entretiens avec les parents (un parent au moins ne répond pas aux sollicitations du service ou les parents ont trouvé un meilleur accord).

37 % des familles accueillies au sein de l'espace rencontre parents-enfants sont bénéficiaires d'un accompagnement éducatif au titre de la protection de l'enfance de type mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert, Dispositif d'Accompagnement Parental au Placement, ou placement extra-familial parmi les mesures clôturées au 31/12/2021. Ce chiffre passe à 51 % si on regarde les mesures en cours.
D'autres sont également l'objet d'évaluation sociale puisqu'il nous arrive d'être sollicités au cours de celles-ci pour échanger sur la nature et la qualité des droits de visite.

70 % des familles nécessitent un accompagnement spécifique, pour lesquelles il est nécessaire de pouvoir penser la manière de les accompagner afin que l'évolution proposée soit durable dans la cellule familiale de l'enfant.

Pathologie du lien et Parentalité

Le cadre spécifique d'accompagnement des enfants au sein des espaces de rencontre nous amène à soutenir la parentalité sous différents angles. Nous mettrons l'accent cette année 2021 sur **l'impuissance qui est parfois la nôtre à pouvoir permettre une remise en lien entre un enfant et son parent** à différents titres :

- des parents hébergeants refusent d'accompagner leur enfant malgré la décision du Juge aux Affaires Familiales.

Ces derniers nous préoccupent par le message qu'ils transmettent à leur enfant de pouvoir se positionner dans une forme de toute puissance face à une décision de justice.

-des parents hébergeants accompagnant leur enfant physiquement mais convaincus de la totale nocivité du parent visiteur, ne préparent pas du tout la reprise de lien.

Par le fait, ils envoient à leur enfant un message ambivalent qu'il peut décider en parlant aux intervenants de la non reprise de la relation à l'autre parent, alors qu'ils le placent dans un conflit de loyauté où il ne peut que leur donner à voir son refus. Qui plus est, l'enfant ayant bien souvent déjà été entendu par le Juge aux Affaires Familiales, il n'est pas compris par ces familles qu'en tenant compte de l'avis de l'enfant, un Magistrat a pris une décision différente de l'avis exprimé par celui-ci, un enfant ne sachant pas toujours ce qui est bon ou non pour lui. Ces postures parentales vont parfois jusqu'à de l'emprise, de l'aliénation sur l'enfant pour annuler l'autre parent.

« L'écoute des enfants » est souvent prônée par les parents qui ne questionnent pas du tout leur propre posture. Assurés de leur souhait de protéger leur enfant contre l'autre parent, ils pensent l'aider en ne le rassurant pas sur l'organisation du droit de visite en présence d'un tiers. Ils ne peuvent l'aider à se positionner en relativisant, pire encore, évoquent leur conflit d'adulte à l'enfant pour le renforcer dans leurs croyances au motif « qu'il faut parler aux enfants ». Ces parents, se pensant « bien faisant », ne sont pas accessibles au fait qu'ils attaquent « l'autre part de lui-même de leur enfant », l'attachement de leur enfant, celle venant du parent visiteur. Le travail auprès des parents hébergeants est assez complexe et tend à prendre davantage de temps, nous amenant à étayer l'accompagnement par des entretiens « pré-thérapeutique ». Nous constatons que ces situations ont tendance à augmenter.

-des parents visiteurs dans l'incapacité de se décentrer de leur propre construction du monde, dans le déni des ressentis exprimés par leur enfant qui ont mené à la rupture de lien, faisant écho parfois à des répétions d'histoire familiale.

A l'inverse, « l'écoute de l'enfant » n'est souvent pas possible dans ce type de situations où le parent visiteur est relativement autocentré, ne pouvant pas penser qu'un autre, encore moins son enfant, puisse voir le monde d'une autre manière que lui-même sur un événement partagé. Chez ses parents, la question des affects, de leur gestion et de leur prise en compte, en premier lieu pour eux-mêmes est problématique, ils souffrent de carences affectives.

Nous avons observé et sommes préoccupés par :

-l'exposition de l'enfant aux conflits ouverts entre ses parents.

-la place de l'enfant entre ses parents

-la mise en place de défense de l'enfant que l'on nomme « faux-self » qui permet à l'enfant d'exister à ses propres dépens par l'acceptation, l'enfermement, la négation de lui-même entant que sujet.

La question de la transmission de nos observations au service de recueil des informations préoccupantes pour des situations où les enfants ne sont pas en danger dans leur vie quotidienne avec leur parent est fréquente. L'exposition de l'enfant aux conflits entre ses parents, sa négation en tant que sujet, non repérée par les parents compte tenu de sa sur-adaptation et de l'enferment par le/les parent(s) dans sa propre souffrance, ses propres croyances nous ont souvent préoccupé en cette année 2021.

Conclusion et perspectives

L'année 2021 a été marquée par la conjoncture sanitaire et les mouvements de l'équipe ainsi qu'au sein du CESS, avec notamment le départ de 2 collègues expérimentées de l'ERPE et la directrice du CESS.

Ce contexte n'a pas permis la poursuite de la construction des outils à hauteur de ce que nous avions ambitionné (écriture d'un règlement de fonctionnement et d'un livret d'accueil, mise en œuvre de groupes de parole d'enfants ou de parents). En effet, nous avons mis l'accent sur l'accueil des nouveaux intervenants afin qu'ils puissent accueillir les enfants et leur famille. Les moyens de l'Espace de Rencontre Parents-Enfants nous amènent à privilégier la transmission orale et de savoirs être in situ. Pour autant, nous gardons en tête nos souhaits de faire aboutir ces projets. Nous avons avancé sur la fiche de poste de l'intervenant en Espace de Rencontre Parent-Enfant.

Il est nécessaire de souligner la capacité d'accueil et d'adaptation des intervenants de l'Espace de Rencontre Parents-Enfants qui réussissent à maintenir une cohérence avec l'accueil de nouveaux professionnels et le départ de nombre d'entre eux également. La bienveillance qui qualifie cette équipe permet à chacun de se sentir libre de créativité pour faire face à l'accompagnement des familles qui nécessite une forme d'intelligence situationnelle au-delà de la compréhension des situations elles-mêmes.

Les intervenants savent se saisir de toute forme de partage, apprécient les regards croisés, en voiture pour aller vers les antennes, dans les temps de remplacement qui permettent à des intervenants qui ne travaillent théoriquement pas ensemble de découvrir de nouvelles formes de pratiques.

Cette équipe est également désireuse de rencontre avec ses partenaires, de découvrir de nouvelles pratiques comme celles notamment de nos homologues Belges ou Québécois qui accompagnent différemment les questions des violences conjugales, ou de Serge HEFEZ qui propose une nouvelle pratique de coordination parentale. Ces échanges ne sont pas simples à concrétiser compte tenu des temps de réunions qui réunissent chacun les samedis pour autant ils participent à l'intérêt du travail dans ce type de service.

Enfin nous soulignerons l'engagement nécessaire des professionnels dans le travail qu'ils réalisent à l'Espace Rencontre Parents-Enfants qui permet la qualité d'accompagnement réalisée à ce jour, comme l'envie de devenir encore plus pertinent dans l'intérêt des enfants en devenir que nous rencontrons.